



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour les Maldives
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour les Maldives (2016-2020)	12



I. Considérations générales

1. Les Maldives, constituées de 1 190 petites îles regroupées au cœur d'un cercle de 26 atolls, s'étendent sur 90 000 kilomètres carrés. L'archipel compte environ 400 000 habitants, dont plus de 59 000 travailleurs migrants. Le tourisme haut de gamme et la pêche sont les principaux moteurs de son économie, et le pays est une vraie réussite du point de vue du développement : il a en effet atteint cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015 et, en 2011, il est sorti de la liste des pays les moins avancés¹. Ces 10 dernières années, son revenu national brut par habitant a connu une croissance de 54 %, passant de 3 630 dollars en 2004 à 5 600 dollars en 2013. En 2010, 8 % de la population vivait avec moins de 1,25 dollars par jour. L'indice de développement humain des Maldives n'a cessé d'augmenter, passant de 0,599 en 2000 à 0,698 en 2013 et plaçant le pays au 103^e rang sur 187 pays, soit en tête de la catégorie « développement humain moyen » et au-dessus de la moyenne pour l'Asie du Sud.

2. En revanche, pris globalement à l'échelle nationale, l'indice de développement humain chute à 0,521, une fois corrigé pour tenir compte des inégalités. En outre, les données nationales cachent de profondes disparités. Les disparités entre la capitale, Malé, et les autres atolls contribuent pour beaucoup à l'écart constaté en termes de développement humain, principalement en ce qui concerne les revenus et les choix relatifs à l'éducation. Cet écart est encore plus accentué par les disparités entre les sexes : les femmes vivant sur les atolls bénéficient nettement moins des progrès accomplis en matière de développement².

3. Force est de constater que malgré leur degré de développement socioéconomique élevé, les Maldives sont l'exemple parfait du « paradoxe insulaire », qui se traduit par des problèmes de développement pluridimensionnelles. La relative prospérité qu'elles ont atteinte grâce à leur revenu intérieur coexiste avec leur vulnérabilité croissante face aux changements climatiques, à l'augmentation mondiale du prix du pétrole, à la contraction du secteur du tourisme et aux coûts structurels élevés qu'entraînent les caractéristiques géographiques du pays. En outre, l'absence de plan national de développement clairement défini et la capacité limitée du pays de collecter et d'analyser des données fiables ne permettent pas aux Maldives d'élaborer leurs politiques en se fondant sur l'analyse des faits.

4. La viabilité environnementale, les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes naturelles sont les principaux défis de développement que les Maldives doivent relever. Les effets des changements climatiques sur les régimes météorologiques devraient intensifier les précipitations et les ondes de tempêtes, ce qui accentuera l'érosion côtière et la pression exercée sur les ressources en terres, déjà limitées, et accroîtra la vulnérabilité physique des populations, de l'infrastructure et des moyens de subsistance de l'archipel. Près de la moitié des

¹ Ces 20 dernières années, la part du tourisme dans le produit intérieur brut est restée élevée, se situant à près de 30 %. La part de la pêche, a quant à elle, a connu une forte chute puisqu'elle a été ramenée de 22 % du PIB en 1978 à 3 % en 2013.

² L'indice d'inégalité entre les sexes à Malé est le plus bas des Maldives, avec 0,232. Le reste du pays enregistre des valeurs plus élevées qui pointent à 0,741 sur les atolls de Thaa et Laamu, où tous les sièges du parlement sont occupés par des hommes et où seules 15,5 % des femmes ont reçu un enseignement secondaire (*Rapport national sur le développement humain, 2014*).

lieux d'habitation et plus de deux tiers des infrastructures sont situés à moins de 100 mètres du rivage. D'ici à 2050, le produit intérieur brut des Maldives pourrait chuter de 2,3 % en raison des coûts entraînés par les effets néfastes des changements climatiques et l'adaptation qu'ils nécessitent³.

5. Le pays est de plus en plus vulnérable face aux changements climatiques car la planification et la mise en pratique de mesures d'adaptation ne sont pas assez systématiques et les institutions n'ont pas les moyens de gérer la situation. La plupart des catastrophes naturelles qui frappent les Maldives sont de nature hydrométéorologique de sorte qu'il est impératif de s'intéresser à la fois à la gestion des risques liés aux catastrophes et à l'adaptation aux changements climatiques. Les risques liés aux changements climatiques et la résilience à long terme doivent être pris en compte dans les programmes de planification de l'aménagement du territoire et du littoral et dans les politiques et pratiques de préservation de l'environnement. Afin d'améliorer la sécurité énergétique, le Gouvernement s'est engagé à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables et à promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.

6. En 2008, le pays a ratifié une nouvelle constitution dans le cadre de la transition démocratique pacifique. Par la suite, la séparation des pouvoirs ainsi qu'un système multipartite et la décentralisation ont été institués. Des institutions indépendantes importantes, comme la Cour suprême, la Commission des droits de l'homme et la Commission électorale ont été mises en place. Alors que le transfert des pouvoirs survenu en 2012 avait provoqué des troubles politiques, l'élection présidentielle de 2013 et l'élection législative de 2014, qui se sont pour l'essentiel déroulées dans le calme, ont permis de rétablir la stabilité.

7. Il existe peu de données sur la participation citoyenne aux Maldives. Selon une étude réalisée en 2013, 50 % de la population s'intéresse à la politique et 25 % des Maldiviens sont politiquement actifs. Cependant, 82 % d'entre eux font preuve de scepticisme à l'égard de la politique, ce qui témoigne d'un désengagement émotionnel et d'une méfiance vis-à-vis des classes politiques et pourrait indiquer une faible propension à s'investir dans les affaires publiques⁴.

8. L'établissement de mécanismes et d'institutions de gouvernance efficaces et sans exclusive, l'instauration de l'état de droit et l'émergence d'une société civile informée qui fait entendre sa voix, ainsi que de médias indépendants et professionnels, n'en sont encore qu'à leur début⁵. L'accès à la justice est encore restreint : en effet plus de deux tiers des Maldiviens préfèrent régler leurs différends hors des salles d'audience. À ces difficultés s'ajoutent un conservatisme social et religieux croissant ainsi qu'une augmentation des violences sexuelles ou sexistes ainsi que de la violence en bande⁶, contre lesquelles le système judiciaire doit lutter plus efficacement.

9. Bien que la constitution garantisse l'égalité des droits pour les hommes et les femmes, celles-ci se heurtent encore à de nombreux obstacles d'ordre culturel,

³ Évaluation des coûts liés au climat et à l'adaptation en Asie du Sud (Banque asiatique de développement), juin 2014

⁴ Maldivian Survey of Democracy and Political Culture 2013, Transparency Maldives (Sondage Maldivien sur la démocratie et la culture politique).

⁵ Les indicateurs de la Banque mondiale en matière de gouvernance sont restés relativement statiques sur la période 2008-2013.

⁶ Asia Foundation (2002).

social ou économique qui entravent leur participation à la prise de décisions. De plus, il n'existe aucun cadre juridique solide pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes⁷. Les femmes occupent seulement 6 % des sièges au parlement national et dans les Conseils locaux, et 2 des 15 sièges au Gouvernement. En 2010, le taux de chômage des femmes s'élevait à 39 %, contre 19 % pour les hommes. Une femme sur quatre explique être au chômage pour des raisons familiales. Dans tous les secteurs et toutes les industries, le revenu mensuel moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Les violences sexuelles ou sexistes sont fréquentes. Dans la catégorie des femmes âgées de 15 à 49 ans, une sur trois affirme avoir subi des violences physiques ou sexuelles. Bien que d'importants textes de loi aient été adoptés (loi sur la prévention de la violence dans la famille, 2012; loi relative à la prévention du harcèlement et de la violence sexuels et loi relative aux infractions sexuelles, 2014), il reste encore de nets progrès à réaliser.

10. Le taux de chômage des jeunes est élevé : il atteint 34 % dans les atolls et 17 % à Malé, et touche plus durement les jeunes femmes que les hommes. La Banque asiatique de développement considère que l'offre en travail ménager ne répond pas aux demandes de l'économie croissante, principalement à cause de l'inadéquation des compétences. De nombreux jeunes ne suivent pas d'études après avoir terminé l'école primaire à cause du manque d'incitations, du nombre insuffisant d'établissements secondaires et de la rareté des programmes de formation professionnelle, qui sont souvent de qualité médiocre. Le pays dépend de plus en plus des travailleurs expatriés, souvent préférés par les employeurs car leurs exigences en matière de salaire et de conditions de travail sont moindres. Étant donné que presque la moitié de la population a moins de 25 ans, le manque de perspectives et le découragement qu'il entraîne pourraient mener à une instabilité sociopolitique.

11. L'évaluation des résultats des activités de développement et d'autres évaluations ont défini les points forts du PNUD aux Maldives comme suit : a) sa présence et sa participation aux programmes qui remontent à loin : le PNUD est présent aux Maldives depuis 1978; b) son savoir-faire, particulièrement en ce qui concerne les problèmes environnementaux, les changements climatiques et la gouvernance; c) sa flexibilité et sa réactivité; d) son rôle de principal partenaire de développement sur le terrain, qui s'explique par le nombre restreint de partenaires de développement locaux.

12. Cette évaluation et celle de 2014 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2011-2015) montrent à nouveau que les questions de l'égalité des sexes et des jeunes appellent encore un soutien efficace aux Maldives, et qu'il est nécessaire d'augmenter nettement la capacité du pays de progresser durablement. L'évaluation indique en outre que le soutien des Nations Unies était réparti sur 15 réalisations et que le PNUD a contribué à 11 d'entre elles. D'autres évaluations ont mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités d'exécution, de contrôle et de soutien du gouvernement et du PNUD. Des plans de retrait n'étaient pas systématiquement inclus dans la conception des programmes.

13. Dans son plus grand domaine d'activité (viabilité environnementale et changements climatiques), le PNUD jouit d'une expérience considérable en ce qui concerne la conception et la mise en place d'initiatives pilote dans les atolls et les

⁷ « Les femmes se heurtent à des obstacles juridiques qui entravent leur participation au développement [...], comme les droits de propriété, le droit d'hériter et le droit de fournir des éléments de preuve » (*Rapport national sur les OMD 2010*).

îles, notamment en matière de préservation de la diversité biologique, de gestion de l'eau, d'adaptation côtière et de données climatiques. L'initiative du PNUD pour la conservation de l'écosystème des atolls est considérée comme le premier et le plus réussi des projets environnementaux menés aux Maldives. Elle a d'ailleurs été reconnue internationalement en 2011 lorsque l'atoll de Baa a été classé réserve de biosphère par l'UNESCO. Les conclusions des évaluations indiquent qu'il est nécessaire de s'attaquer systématiquement au plan national aux questions de développement urgentes que sont la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'adaptation aux changements climatiques et ce, de manière plus stratégique et dynamique.

14. En 2015, un examen du programme de gouvernance du PNUD a réaffirmé qu'il convenait de faire mieux connaître les questions juridiques et de renforcer les cadres de décentralisation et l'accès à la justice, particulièrement pour la population vivant sur les atolls les plus reculés. Il a aussi montré qu'il était utile d'établir des synergies entre la promotion du respect du principe de responsabilité dans les institutions de gouvernance et le renforcement des capacités de la société civile et des médias.

15. En se fondant sur ses points forts et en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience, dans son nouveau programme, le PNUD cherche à contribuer à la bonne gouvernance des Maldives, en mettant l'accent sur une large participation des citoyens ayant des chances égales de concrétiser leurs aspirations et ce, dans un environnement durable et résilient face aux effets des changements climatiques. La théorie du changement qui sous-tend le programme est la suivante : le fait de créer les conditions propices à la participation des citoyens, surtout des jeunes et des femmes, tout en suscitant leur confiance dans un système juridique indépendant, transparent et accessible, et en promouvant des politiques équitables et sans exclusive visant à accroître les perspectives d'emploi, permettra de réduire les tensions sociétales, d'améliorer la sécurité des citoyens et d'apporter une plus grande dignité humaine pour un développement humain durable. L'amélioration des aptitudes du gouvernement à concevoir des plans et politiques nationaux et locaux relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles en se fondant sur l'analyse des faits, ainsi que le renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles et des déchets solides et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les atolls et sur les îles, permettront d'accroître la résilience des populations et des écosystèmes fragiles face aux chocs.

II. Priorités du programme et partenariats

16. Le Gouvernement a dirigé l'établissement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2016-2020), en consultation avec un large éventail de parties prenantes, notamment la société civile et les partenaires de développement, en veillant à ce que le plan-cadre concorde, du point de vue thématique, avec les priorités nationales énoncées dans les programmes de l'État et les stratégies des ministères d'exécution et des organismes publics. Le programme de pays du PNUD, qui fait partie intégrante du cadre, est pris en main par le pays et s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de développement durable, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et du plan stratégique du PNUD pour la période 2014 -2017.

17. Cinq grands principes sous-tendent le programme de pays.

a) Le PNUD ciblera les populations insulaires mal desservies sur les atolls de Noonu, Raa, Baa, Lhaviyani, GaafuAlifu et GaafuDhaalu, ainsi qu'à Malé, où vit 39 % de la population. Le programme s'adressera en particulier aux femmes et aux jeunes, en priorisant ceux qui sont exposés à plusieurs niveaux de vulnérabilité, comme l'emplacement géographique, les revenus et l'identité, tel qu'indiqué dans le Rapport national sur le développement humain, 2014;

b) Le PNUD offrira systématiquement aux bénéficiaires la possibilité de s'investir dans les différentes phases du programme, tout au long du cycle du projet;

c) Le PNUD fournira des solutions de développement à grande échelle en s'appuyant sur les résultats de prototypes et pilotes qui apportent des solutions innovantes tout en minimisant les risques et en maximisant l'efficacité. La stratégie mise en place pour la transposition à une plus grande échelle permettra d'assurer la maîtrise nationale des prototypes ou projets pilotes ainsi que de faire systématiquement le lien entre la pratique et la politique. Le PNUD encouragera également le partage des connaissances et la duplication ou l'adaptation des projets réussis dans les atolls;

d) Afin que les résultats s'inscrivent dans la durée, le PNUD élaborera un solide plan de retrait lors de la formulation du projet et le contrôlera pendant la phase d'exécution;

e) Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire, les partenaires locaux et le PNUD étudieront les possibilités d'inclure d'autres petits États insulaires en développement via l'Alliance des petits États insulaires⁸, et définiront les domaines dans lesquels les Maldives pourront échanger leurs connaissances avec d'autres pays à revenu intermédiaire qui se heurtent aux mêmes problèmes de développement.

18. Avec ce programme, le PNUD souhaite se positionner en tant que leader d'opinion aux Maldives. Il s'emploiera à mettre au point des produits intellectuels fondés sur l'analyse des faits, dont un rapport national sur le développement humain, qui présentent des approches stratégiques face aux questions de développement naissantes telles que l'urbanisation, le chômage des jeunes et la protection des écosystèmes. Ces produits seront assortis de propositions d'interventions pilote et d'aide à la mise en œuvre des politiques. Le PNUD contribuera à deux réalisations énoncées dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dans le but de renforcer la synergie entre eux. La participation accrue, surtout des femmes et des jeunes, à la prise de décisions et l'amélioration de la prestation des services au niveau des atolls concerneront les questions liées aux changements climatiques et à la résilience face aux catastrophes. L'appropriation des solutions relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation des risques de catastrophe sera renforcée par la mise en place de mécanismes institutionnels permettant la participation systématique de la population à la mise au point des solutions et au contrôle de leur mise en application.

⁸ Coalition de petites îles et de pays côtiers de faible altitude qui se heurtent aux mêmes problèmes de développement, particulièrement s'agissant de leur vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques, dont la présidence est assurée par les Maldives pour la période 2015-2016.

19. **Réalisation A : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.** La participation limitée des populations des atolls et des îles mal desservies, des femmes et des jeunes continue d'entraver le respect des droits consacrés par la Constitution et la consolidation de la démocratie aux Maldives. Compte tenu de son expérience dans ce secteur, le PNUD est bien placé pour promouvoir le principe de la participation de tous à la politique et à la prise de décision, et pour renforcer la protection des droits fondamentaux et l'accès à la justice. Il resserrera ses liens de coopération avec les principales institutions de gouvernance au niveau national et à l'échelle des atolls et des îles, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, les groupes locaux et les médias. Il collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP, l'Organisation internationale du Travail et ONU-Femmes pour obtenir des résultats dans ce domaine d'action.

20. Le PNUD soutiendra l'autonomisation des femmes en prenant des initiatives visant à renforcer les capacités de direction et à promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision, y compris dans le domaine des élections et à l'échelle locale. Étant donné que le système judiciaire ne réprime pas efficacement les violences sexuelles et les violences contre les femmes et aux filles⁹, le PNUD s'efforcera de resserrer son partenariat avec le Bureau du Procureur général et les organisations de la société civile afin de consolider le cadre juridique en mettant au point un dispositif d'aide juridique permettant d'engager des poursuites contre les auteurs de violences contre les femmes.

21. Le PNUD continuera à soutenir le renforcement des institutions clés et à promouvoir des systèmes de décentralisation et de gouvernance locale. Pour garantir l'efficacité de la fourniture de services judiciaires, en particulier dans les îles et les atolls, le PNUD s'efforcera d'améliorer les capacités de rédaction de textes législatifs et de soutenir la création d'un ordre des avocats. Il apportera également son concours à l'établissement du programme législatif du Gouvernement qu'il l'utilisera de manière stratégique pour assurer le suivi des progrès des réformes. Les stratégies de viabilité comprendront des réformes législatives visant à renforcer les mandats des institutions et à leur donner les moyens de fonctionner en toute indépendance. Des conditions favorables seront mises en place pour permettre à la population de participer au débat démocratique sur des questions clés et de faire entendre sa voix au niveau national lors de la prise de décision, ce qui améliorera la cohésion sociale.

22. Le manque de politiques sans exclusive s'adressant aux populations mal desservies continue de poser un grand problème de développement pour les Maldives. Le PNUD soutiendra l'élaboration de politiques et de plans nationaux de développement fondés sur l'analyse des faits afin d'ouvrir la voie à une croissance qui profite à tous, en renforçant les capacités du pays en matière de statistique et de planification. L'accent sera également mis sur la transposition au niveau local des objectifs de développement durable et des conseils pratiques seront dispensés en ce qui concerne les approches holistiques du développement humain durable.

⁹ L'annuaire de statistiques de 2012 du Département de l'administration judiciaire ne fait état d'aucune condamnation pour viol.

Le PNUD appuiera la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des Maldives, prévue pour 2016.

23. Le fait de donner aux jeunes les moyens d’agir en leur offrant davantage de perspectives économiques pourrait contribuer à faire baisser le taux de chômage et la propension à la violence et à la toxicomanie. Le PNUD apportera un soutien particulier à la conception de solutions innovantes comme le programme « Maldives Youth Entrepreneurship », qui repose sur des partenariats entre le Gouvernement et le secteur privé.

24. **Réalisation B. La croissance et le développement profitent à tous, sont durables et permettent d’augmenter la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et contribuent à améliorer la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique, ainsi que la gestion des ressources naturelles.** Comme l’a montré le tsunami de 2004, qui avait endommagé l’infrastructure économique et sociale entraînant une chute d’environ 62 % du produit intérieur brut, les changements climatiques, le risque de catastrophe et la viabilité environnementale sont des questions pressantes pour les Maldives. Dans le cadre du présent programme de pays, le PNUD s’efforcera de resserrer les liens avec les partenaires du pays afin de continuer à faciliter le passage à un développement à faible émission de carbone et résilient face au climat et à améliorer la gestion des écosystèmes pour la protection de l’environnement.

25. La vulnérabilité de la population face aux changements climatiques sera réduite comme suit : a) en améliorant la planification fondée sur l’analyse des faits et résiliente face au climat et à la formulation et du suivi des politiques; b) en renforçant et en appliquant des solutions pilotes innovantes, y compris celles qui proviennent de petits États insulaires en développement qui se heurtent à des problèmes analogues; c) en agissant sur le terrain dans les domaines de la gestion de l’eau, des déchets et des zones côtières ainsi que dans les secteurs de l’efficacité énergétique, de la gestion du climat et des risques liés aux catastrophes et des interventions reposant sur l’écosystème.

26. Les interventions visant à renforcer les capacités d’adaptation des populations des îles et des atolls permettront de soutenir l’adaptation aux changements climatiques et l’atténuation de leurs effets en tirant parti du partenariat établi entre le PNUD et le Fonds pour l’environnement mondial (FEM). Il s’agira notamment de promouvoir la gestion intégrée des ressources hydriques et des déchets solides, l’utilisation des énergies renouvelables et le recours à des pratiques à haut rendement énergétique, et d’appuyer la gestion des ressources naturelles afin d’encourager l’adaptation reposant sur les écosystèmes. Il sera primordial de renforcer les capacités des services chargés de l’approvisionnement en eau et en énergie et de la gestion des déchets et celles des organismes de contrôle, et d’améliorer les cadres institutionnels, y compris les systèmes tarifaires.

27. Afin de favoriser les synergies entre les organismes des Nations Unies qui s’occupent du renforcement de la résilience face aux catastrophes, le programme prévoit des partenariats avec l’UNICEF, ONU-Femmes et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). Le PNUD mettra au point un système comptable normalisé de pertes et de dommages, semblable au système « DesInventar » qu’il utilise partout dans le monde, dans le cadre duquel des données ventilées seront collectées et analysées aux fins de l’atténuation des effets des catastrophes, de la préparation aux catastrophes et de l’intervention en cas de

catastrophe. Il aidera le Gouvernement à mettre en œuvre de plans d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et à créer des cadres institutionnels qui y seront dédiés et des mécanismes de coordination multipartites. Au niveau national comme au niveau infranational, il contribuera à l'établissement de dispositions législatives prévoyant la mise en place de capacités et de ressources adéquates pour la gestion des risques de catastrophes et des risques climatiques.

28. Afin de renforcer la viabilité environnementale, de réduire les pressions sur le développement et d'améliorer la gestion de la biodiversité et des écosystèmes dans le cadre du développement économique du pays, particulièrement dans le secteur du tourisme, le PNUD contribuera au renforcement des capacités au niveau de la prise de décisions et de l'établissement de la réglementation et à l'amélioration de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et de la réglementation existantes. Pour ce faire, il s'appuiera sur les partenariats avec les ministères d'exécution chargés de l'environnement et du tourisme, ainsi qu'avec les groupes correspondants dans le secteur privé. Il collaborera avec l'UNICEF, la FAO et l'UNOPS dans ces domaines.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

30. Le programme de pays sera exécuté sur le plan national afin d'assurer la prise en main du programme par le pays moyennant différentes modalités d'exécution. Compte tenu de la petite taille du programme et des capacités nationales et des cadres de gestion financière, de passation des marchés, de contrôle et de communication de l'information, la part des projets exécutés directement par le PNUD et celle des projets mis en œuvre au niveau national avec son appui pourraient augmenter par rapport au programme précédent. Afin d'être plus stratégique et de réduire les coûts de transaction, le PNUD adoptera une approche fondée sur les portefeuilles de projets, avec un nombre réduit de projets de plus grande envergure. Les instructions permanentes de l'initiative « Unis dans l'action » qui ont été approuvées il y a peu seront mises en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies.

31. Les principaux risques du programme sont liés aux capacités nationales de mise en œuvre, à savoir, le nombre restreint de donateurs, ce qui a une incidence sur la viabilité financière du pays, la possibilité du retour de l'instabilité politique, et le risque de catastrophe écologique. Le PNUD s'emploiera à suivre et gérer préventivement ces risques.

32. Pour élaborer ses stratégies d'atténuation des risques, le PNUD réalisera des évaluations des capacités de ses partenaires d'exécution nationaux et participera aux

microévaluations des partenaires réalisées par les Nations Unies, conformément à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. En vue de renforcer la gestion axée sur les résultats du programme, il mettra au point des théories du changement propres aux portefeuilles, assorties de niveaux de référence et d'objectifs annuels, et évaluera la performance du personnel en fonction de la réalisation des objectifs.

33. Il faudra établir de solides partenariats et mobiliser les ressources nécessaires pour permettre au PNUD de mettre au point des solutions de développement évolutives adaptées, et de contribuer à l'obtention de résultats. S'il est vrai que le nombre de partenaires de développement des Maldives a considérablement diminué, l'archipel ayant accédé au statut de pays à revenu intermédiaire, le Gouvernement a les moyens de financer ses priorités de développement. La stratégie du PNUD consistera à renforcer son partenariat avec le Gouvernement tout en resserrant ses relations et en favorisant la coopération avec les partenaires de développement actifs aux Maldives, dont les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Le PNUD resserrera également ses liens de coopération avec la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, en particulier s'agissant des questions relatives aux jeunes et au tourisme.

34. Les Maldives restent encore aujourd'hui un pays prioritaire pour les fonds verticaux pour l'environnement et le climat. Il faudra absolument exploiter les cycles 6 et 7 du Fonds pour l'environnement mondial et mobiliser des ressources auprès de sources nouvelles, comme le Fonds vert pour le climat, pour la transposition à grande échelle des concepts éprouvés par le PNUD. Le PNUD envisagera également le partage des coûts avec le Gouvernement.

35. Compte tenu de la précarité de la situation politique, le retour de l'instabilité politique risque de ralentir l'exécution du programme. Les stratégies d'atténuation consistent notamment à faciliter le dialogue entre le Gouvernement, d'autres acteurs étatiques et la société civile, et à entretenir, dans le cadre du programme, de solides partenariats avec des institutions indépendantes. Une planification des programmes flexible et reposant sur des situations concrètes permettra d'éviter un éventuel ralentissement de la mise en œuvre.

36. Une catastrophe écologique pourrait modifier les priorités du programme du PNUD. Outre le soutien qu'il apporte dans le cadre du programme à la préparation aux catastrophes et à la gestion des catastrophes, le PNUD pourrait aider le Gouvernement à accéder à une aide externe le plus tôt possible pour permettre au pays de se relever rapidement après un choc.

IV. Suivi et évaluation

37. Le PNUD utilisera les indicateurs énoncés dans son plan stratégique, ainsi que les indicateurs de réalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour assurer le suivi des progrès accomplis. Là où c'est possible, il collectera des informations ventilées à partir d'instruments nationaux tels que les recensements et les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages. Il aidera ses homologues nationaux à détecter des failles dans les données et à passer du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement à celui des objectifs de développement durable. Les évaluations des réalisations seront programmées de manière à en tirer le plus d'informations possible sur l'utilité et l'efficacité du

programme. Les solutions innovantes mises à l'essai seront systématiquement soumises à une évaluation qui permettra de prouver leur viabilité, avant d'être transposées à plus grande échelle.

38. Au niveau des produits, le PNUD mettra l'accent sur la mise en place de solides systèmes d'évaluation et de gestion axés sur les résultats. Des données fiables seront obtenues concernant les indicateurs qui portent sur les produits. Une approche fondée sur les portefeuilles sera mise en œuvre afin d'obtenir des gains d'efficacité et de renforcer les synergies entre les projets. Le PNUD s'emploiera à faire participer le Gouvernement, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes au contrôle des programmes, à l'exercice de la responsabilité mutuelle et à la gestion des risques, en créant des conseils de projet qui seront l'occasion de prendre des décisions et de programmer des visites de contrôle communes et des évaluations.

39. Le PNUD redoublera d'efforts pour mieux communiquer les résultats obtenus, faire mieux connaître son rôle aux Maldives et mettre en évidence l'utilité de ses activités en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie globale de communication.

40. Des recommandations issues des audits aideront le PNUD à accroître son efficacité et son efficacité opérationnelles en vue d'obtenir des résultats en matière de développement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour les Maldives (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : Gouvernance démocratique

Réalisation 3 visée par le PNUAD (ou équivalent) : D'ici à 2020, il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
1. Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux Niveau de référence : 6 % (2014) Niveau cible : 10 % (2020)	Source : site Web de la Commission électorale Fréquence : Tous les 5 ans Entité responsable : Commission électorale des Maldives	1.1 Les parlements, les organes constituants et les institutions électorales sont en mesure de s'acquitter des principales fonctions afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité, la participation et la représentation, y compris pour des transitions pacifiques. 1.1.1 Nombre de femmes soutenues par le PNUD qui se présentent comme candidates aux élections régionales et nationales Niveau de référence : 5 (2015) Niveau cible : 20 (2018 et 2019) Source des données : Site Web de la Commission électorale des Maldives Fréquence : Annuelle	Cabinet du Président. Bureau du Procureur général/Ministère de la justice et de la condition de la femme. Bureau du Procureur général Ministère de l'intérieur Ministère des finances et du trésor Ministère de la jeunesse et des sports Ministère du développement économique	Ressources ordinaires : 1 150 Autres ressources : 6 050
2. Pourcentage de conseils dotés de plans de développement à cinq ans Niveau de référence : 16 % (2014) Niveau cible : 20 % (2020)	Source des données : Documents de l'administration locale Fréquence : tous les 5 ans Entité responsable : Administration locale	1.2 Les capacités des institutions de défense des droits de l'homme sont renforcées. 1.2.1 Mesure dans laquelle les institutions de défense des droits de l'homme assurent le respect des obligations relatives aux droits de l'homme souscrites aux plans national et international. Niveau de référence : 1 (insuffisant) (2015) Niveau cible : 3 (partiellement) (2020) Source de données : Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme Fréquence : Annuelle	Ministère de l'intérieur Ministère des finances et du trésor Ministère de la jeunesse et des sports Ministère du développement économique Ministère de la pêche et de l'agriculture Ministère de l'environnement et de l'énergie Bureau national de statistique Cour suprême Tribunal pour enfants	
3. Accès aux services judiciaires, données ventilées par type de service (enfant/adulte) Niveau de référence : 0 (2014) Niveau cible : 0,25 (2019)	Source des données : Sondage d'opinion Fréquence : Tous les 5 ans Entité responsable : PNUD			

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>1.3 La société civile participe, en toute transparence, aux cadres et mécanismes de dialogue sur le développement national.</p> <p>1.3.1 Degré d'efficacité des mécanismes/plateformes visant à faire participer des groupes de femmes.</p> <p>Niveau de référence : Faible (2015)</p> <p>Niveau cible : Moyen (2020)</p> <p>Source des données : Rapport annuel, Ministère de l'intérieur et site Web « Transparency Maldives »</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>1.3.2 Degré d'efficacité des mécanismes ou plateformes visant à impliquer des groupes de jeunes.</p> <p>Niveau de référence : Faible (2015)</p> <p>Niveau cible : Moyen (2020)</p> <p>Source des données : Rapport annuel, Ministère de l'intérieur et site Web « Transparency Maldives »</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Service de police des Maldives</p> <p>Commission des droits de l'homme</p> <p>Commission électorale</p> <p>Parlement</p> <p>Administration locale/ conseils locaux/comités pour le développement des femmes</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Milieus universitaires</p>	
		<p>1.4 La réforme du système juridique a permis de lutter contre la discrimination et de régler les nouvelles questions comme la justice environnementale et électorale.</p> <p>1.4.1 Nombre de propositions adoptées de réforme juridique visant à lutter contre la discrimination</p> <p>Niveau de référence : Prévues (2015)</p> <p>Niveau cible : Adoptée (2020)</p> <p>Source des données : Rapport annuel et site Web du Bureau du Procureur général.</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>1.4.2 Mise en place d'un mécanisme de coordination nationale</p> <p>Niveau de référence : non</p> <p>Niveau cible : oui</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>Sources des données : Procès-verbal de la réunion organisée pour la mise en place d'un mécanisme de coordination nationale</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>1.4.3 Pourcentage de Conseils ayant augmenté leurs aptitudes à la planification et au suivi au niveau local</p> <p>Niveau de référence : 38 %</p> <p>Niveau cible : 45 %</p> <p>Source des données : Plans annuels, administration locale, rapports annuels</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>1.7 Des mesures sont prises et appliquées dans tous les secteurs pour prévenir et combattre la violence sexuelle ou sexiste</p> <p>1.7.1 Nombre de personnes ayant accès à une aide juridique grâce aux initiatives soutenues par le PNUD, données ventilées par sexe</p> <p>Niveau de référence : 0 (2015)</p> <p>Niveau cible : 50 : 25 hommes, 25 femmes (2020)</p> <p>Sources des données : Site Web du Bureau du Procureur général, rapport annuel et site Web du Département de l'administration judiciaire</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>1.7.2 Existence de nouveaux services d'aide juridique et de justice et de services renforcés visant à prévenir et combattre les violences sexuelles ou sexistes</p> <p>Niveau de référence : Non (2015)</p> <p>Niveau cible : Oui (2020)</p> <p>Source des données : Rapport annuel et site Web du Bureau du Procureur général et rapport annuel et site Web du Département de l'Administration judiciaire</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>1.8 Mesure dans laquelle les institutions opérationnelles sont aptes à contribuer au respect des observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</p> <p>Niveau de référence : Insuffisant (2015) ; Niveau cible : Partiellement (2020)</p> <p>Source des données : Documents du Ministère de la justice et de la condition de la femme, rapports annuels de la société civile</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>1.9 Les Institutions et systèmes nationaux et infranationaux sont en mesure de réaliser la transformation structurelle des capacités de production, qui sont durables et à fort impact sur l'emploi et les moyens de subsistance</p> <p>1.9.1 Mesure dans laquelle des politiques, des systèmes ou des mesures institutionnelles visant à créer et à renforcer l'emploi et les moyens de subsistance sont en place aux niveaux national et infranational</p> <p>Niveau de référence : Insuffisant(2015)</p> <p>Niveau cible : Partiellement (2020)</p> <p>Source des données : Rapports du Ministère du développement économique et rapports du Bureau du Procureur général</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : Environnement et changements climatiques

Réalisation 4 visée par le PNUAD (ou équivalent) : D'ici à 2020, la croissance et de le développement profitent à tous, sont durables et permettent d'augmenter la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et contribuent à améliorer la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique, ainsi que la gestion des ressources naturelles.

Réalisation correspondante 5 du plan stratégique. Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>1. Nombre d'atolls où l'on pratique la gestion des ressources naturelles Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 (2020)</p> <p>2. Mesure dans laquelle les systèmes nationaux et infranationaux de gestion des catastrophes naturelles et des changements climatiques sont efficaces Niveau de référence : Insuffisant Niveau cible : Partiellement (2020)</p>	<p>Source : Rapports sur l'état de l'environnement Politiques de gestion des ressources publiées au <i>Journal officiel</i> Fréquence : Annuelle Entités responsables : Ministère de l'environnement et de l'énergie, Ministère de la pêche et de l'agriculture, Ministère du tourisme, des arts et de la culture Source : Instruments juridiques publiés au <i>Journal officiel</i>, Rapports d'activité du Centre national de gestion des catastrophes sur le statut des comités infranationaux de gestion des catastrophes Statut des stratégies sectorielles et communautaires de gestion des catastrophes Fréquence : Annuelle Entités responsables : Centre national de gestion des catastrophes, Ministère de l'environnement et de l'énergie</p>	<p>2.1 Des instruments institutionnels, législatifs et politiques efficaces existent pour améliorer l'application des mesures de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques aux niveaux national et infranational. 2.1.1 Mesure dans laquelle des stratégies de réduction des risques de catastrophe ou de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation, ainsi qu'un cadre institutionnel et des mécanismes de coordination multipartites, sont en place Niveau de référence : 1 (2015) Niveau cible : 2 (2018) Source des données : Rapports d'activité du projet, Centre national de gestion des catastrophes et mécanismes ou stratégies approuvés officiellement, Ministère de l'environnement et de l'énergie Fréquence : Annuelle 2.1.2 Présence et efficacité des dispositions législatives ou réglementaires aux niveaux national et infranational pour la gestion des risques de catastrophes et des risques climatiques. Niveau de référence : Insuffisant Niveau cible : Modéré (2018) Source des données : Information officielle sur l'adoption du projet de loi sur la gestion des catastrophes, rapports d'activité du projet, rapports d'évaluation Fréquence : Rapports d'activité annuels et rapports d'évaluation, dès leur parution.</p>	<p>Ministère de l'environnement et de l'énergie Ministère de la pêche et de l'agriculture Centre national de gestion des catastrophes Bureau national des statistiques, Ministère des finances et du trésor Administration locale Conseil de l'atoll Laamu. Conseils insulaires de l'atoll Laamu Services publics de distribution.</p>	<p>Ressources ordinaires : 600</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>2.2 Mise en place de mécanismes d'évaluation des risques naturels ou anthropiques aux niveaux national et infranational</p> <p>2.2.1 Présence et efficacité de systèmes comptables normalisés de pertes et de dommages, qui prévoient la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et âge, y compris l'analyse de la problématique hommes-femmes</p> <p>Niveau de référence : Aucun (2015)</p> <p>Niveau cible : Partiellement (2020)</p> <p>Source de données : Rapports sur l'état d'avancement des projets, Centre national de gestion des catastrophes.</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>2.2.2 Nombre de stratégies et de programmes inspirés des estimations nationales et infranationales des risques de catastrophes multiples, qui tiennent compte des effets différenciés (par exemple, sur les femmes et les hommes).</p> <p>Niveau de référence : 4 (2015)</p> <p>Niveau cible : 10 (2020)</p> <p>Source des données : Rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>2.3 La gestion des risques de catastrophes naturelles ou des risques climatiques qui tient compte des besoins des deux sexes est intégrée aux cadres de planification du développement et aux cadres budgétaires des secteurs clés (notamment l'eau, l'agriculture, la santé et l'éducation).</p> <p>2.3.1 Nombre de plans nationaux et infranationaux de développement et de plans sectoriels clés mis en œuvre qui s'attaquent spécifiquement à la gestion des risques de catastrophes ou des risques climatiques, ventilé par celles qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau de référence : 1 (2015)</p> <p>Niveau cible : 4 (2020)</p> <p>Source de données : Rapports sur l'état d'avancement des projets, Centre national de gestion des catastrophes, Ministère de l'environnement et de l'énergie, Ministère de la pêche et de l'agriculture</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>2.4 Action renforcée relative l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets financée et mise en œuvre dans les différents secteurs.</p> <p>2.4.1 Mesure dans laquelle l'État et les acteurs non étatiques accèdent au financement de l'action climatique.</p> <p>Niveau de référence : Partiellement (2015)</p> <p>Niveau cible : Grandement (2020)</p> <p>Source des données : Projets signés par le Gouvernement sur le financement de l'action climatique, rapports annuels sur les activités mises en œuvre publiés par les gouvernements.</p> <p>Fréquence : En fonction de la publication de rapports et descriptifs de projets.</p> <p>2.4.2 Mesure dans laquelle il existe un système renforcé permettant d'accéder au financement de l'action climatique, de fournir ce financement, de le contrôler, de communiquer des informations à ce sujet et de procéder à des vérifications.</p> <p>Niveau de référence : Insuffisant (2015)</p> <p>Niveau cible : Partiellement (2018)</p> <p>Source des données : Projets signés par le Gouvernement sur le financement de l'action climatique, rapports annuels sur les activités mises en œuvre publiés par les gouvernements.</p> <p>Fréquence : En fonction de la publication de rapports et descriptifs de projets.</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>2.4.3 État d'avancement de la mise en œuvre de mesures globales – plans, stratégies, politiques, programmes et budgets – pour le passage à un développement à faible émission de carbone et résilient face au climat.</p> <p>Niveau de référence : Très partiellement (2015)</p> <p>Niveau cible : Partiellement (2020)</p> <p>Source des données : Rapports sur les projets, plans et stratégies officiels publiés par le Gouvernement, rapports vérifiables présentés par d'autres organismes des Nations Unies ou par des institutions nationales</p> <p>Fréquence : Annuelle, en fonction de la publication de documents du Gouvernement et des Nations Unies</p> <p>2.5 Des systèmes de préparation aux risques sont en place de façon à remédier au mieux aux conséquences des catastrophes naturelles (risques géophysiques et climatiques) et aux crises causées par l'homme à tous les niveaux des administrations et des collectivités locales.</p> <p>2.5.1 Mesure dans laquelle il existe des mécanismes aux niveaux national et infranational permettant de se préparer aux catastrophes naturelles et de s'en relever qui disposent de moyens humains et financiers suffisants et de procédures opérationnelles</p> <p>Niveau de référence : 7 (2015)</p> <p>Niveau cible : 20 (2020)</p> <p>Source des données : Rapports sur l'état d'avancement des projets, rapports vérifiables présentés par d'autres organismes des Nations Unies ou par des institutions nationales, rapports sur l'état d'avancement des interventions et du relèvement et plans d'intervention et de relèvement émanant du Centre national de gestion des catastrophes et des principaux acteurs non gouvernementaux</p> <p>Fréquence : Rapports d'activité annuels et rapports des Nations Unies et des organisations nationales, dès leur parution.</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>2.6 Des solutions sans exclusive et viables sont adoptées pour améliorer l'efficacité énergétique et l'accès universel à des sources d'énergie modernes(en particulier les sources d'énergie renouvelables indépendante du réseau).</p>		
		<p>2.6.1 Nombre de nouveaux partenariats du développement ayant des fonds suffisants pour améliorer l'efficacité énergétique ou la recherche de solutions énergétiques durables pour les populations ou groupes et les femmes mal desservis</p>		
		<p>Niveau de référence : 0</p>		
		<p>Niveau cible : 5 (2018)</p>		
		<p>Source des données : Accords, mémorandums d'accord, rapport sur l'état d'avancement des projets</p>		
		<p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>2.7 Les cadres juridiques et réglementaires, les politiques et les institutions sont en mesure d'assurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que l'accès aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes et le partage des avantages qui en découlent, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale.</p>		
		<p>2.7.1 Mesure dans laquelle les cadres juridiques, politiques et institutionnels sont place pour la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que l'accès aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux écosystèmes et le partage des avantages qui en découlent.</p>		
		<p>Niveau de référence : Très partiellement (2015)</p>		
		<p>Niveau cible : partiellement (2020)</p>		
		<p>Source des données : Lois, règlements et arrangements institutionnels publiés par le gouvernement ou parus au <i>Journal officiel</i>; rapport sur l'état d'avancement des projets.</p>		
		<p>Fréquence : Annuelle</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p>2.7.2 Mesure dans laquelle les aptitudes à mettre en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées</p> <p>Niveau de référence : Aucune amélioration (2015)</p> <p>Niveau cible : Amélioration partielle (2020)</p> <p>Source des données : Rapports annuels du Ministère de l'environnement, rapport sur l'état d'avancement des projets</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
		<p>2.8 Solutions élaborées aux niveaux national et infranational pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets</p> <p>2.8.1 Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat ayant des fonds suffisants pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles, des écosystèmes, des produits chimiques et des déchets aux niveaux régional et national</p> <p>Niveau de référence : 4 (2015)</p> <p>Niveau cible : 15 (2020)</p> <p>Source des données : Accords signés, mémorandums d'accord et rapports sur les projets.</p> <p>Fréquence : Rapports d'activité annuels et mémorandums d'accord ou accords.</p>		